

Élections*

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

2020
2022



Cette année, nous fêtons un anniversaire. En effet, il y a 30 ans naissait le premier Conseil Municipal des Enfants de Guyancourt. Nous étions l'une des premières villes de France à le créer parce que nous souhaitons vous donner la parole, à vous, les enfants de Guyancourt.

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est l'occasion de vous engager pour les autres, au service de l'intérêt général.

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est aussi la possibilité de proposer des projets qui vous tiennent à cœur et de les mener avec d'autres enfants de tous les quartiers de la ville.

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est enfin une vraie école de la citoyenneté.

Vous allez tous avoir la parole pour agir pour Guyancourt. D'abord en tant qu'électeur. Elèves du CE2 à la 6^e, vous allez voter et choisir ainsi les camarades qui vous représenteront au sein du Conseil Municipal des Enfants. Mais vous pouvez aussi avoir envie de devenir Conseiller Municipal des Enfants en présentant les projets qui vous tiennent à cœur dans une profession de foi. Vous pourrez les porter avec les autres conseillers municipaux enfants élus.

*Jeunes citoyens, soyez acteurs de
votre ville !*
François Morton

François Morton
Maire de Guyancourt

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LES ENFANTS ONT LEUR MOT À DIRE

Le 4 juin 2020, le Conseil Municipal des Enfants va être renouvelé.

UNE BELLE AVENTURE

Le Conseil Municipal des Enfants, tu en as certainement entendu parler à l'école si tu habites Guyancourt.

Il te permet de participer à la vie de ta commune, comme un véritable élu. Tu réfléchis avec tes camarades à améliorer la vie de tous, tu prends connaissance des droits et des devoirs à remplir pour diriger une ville, tu apprends à gérer un budget.

C'EST UTILE

Depuis 1990, la liste est longue des réalisations des jeunes élus : jeu sur la sécurité routière, Olympiades, après-midi de sensibilisation au handicap, collecte de jouets, expositions, guide des éco-gestes, calendrier des métiers, et bien d'autres encore... Tu vois, le Conseil Municipal des Enfants, ça sert !



En travaillant sur
des projets, tu vas
apprendre que c'est en
commun qu'on peut faire
avancer les choses.
C'est ce qu'on appelle
devenir un citoyen !

ÉLECTIONS, MODE D'EMPLOI

QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Jeudi 4 juin 2020 dans ton école. À la fin de la journée, le contenu des urnes sera dépouillé en public et les résultats transmis au service CME. Le nom des élus sera annoncé dès le lendemain. Peut-être le tien, si tu es candidat.

QUI VA VOTER ?

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires et ceux de 6^e dans les collèges.

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats dans ton « collège électoral » (voir les collèges électoraux p. 6). Tu voteras pour celui que tu juges le meilleur pour te représenter au Conseil Municipal des Enfants. Cela s'appelle un vote « uninominal à un tour ».

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants de CE2, CM1, CM2 et 6^e qui habitent et vont à l'école ou au collège à Guyancourt. Toi, si tu en as envie, et surtout si tu désires représenter les enfants de ton école, de ton quartier et participer aux actions du Conseil Municipal.

Voter aux élections est un devoir : c'est à la fois simple et important. Tu te poses sans doute un tas de questions à ce sujet, alors voici les réponses.



COMMENT FAIRE ?

Il faut tout simplement remplir le dossier de candidature accompagné d'une autorisation des parents et le faire viser par le directeur de ton école ou le principal de ton collège. Ce dossier doit ensuite être déposé au plus tard le **mardi 5 mai 2020** dans un des lieux suivants : Hôtel de Ville, maisons de quartier ou centre social, accueils de loisirs ou établissements scolaires.

Attention aux heures d'ouverture de chacun d'entre eux.

Avant de te lancer dans l'aventure, vérifie que tu pourras bien être présent(e) aux différents rendez-vous que va te proposer le CME : un atelier le mercredi après-midi une semaine sur deux de 14 h à 16 h et quelques événements dans l'année (6 à 7 environ).

Y AURA-T-IL UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Oui, elle est prévue du lundi 25 mai au mercredi 3 juin 2020.

COMMENT PEUX-TU PRÉSENTER TON PROGRAMME ?

En rédigeant ta profession de foi (10 lignes maximum à la main ou 5 dactylographiées) sur une affiche format 21 x 29,7 cm (A4) avec ou sans ta photo.

La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, de dire ce que tu trouves utile de réaliser pour les autres enfants et jeunes de Guyancourt.

L'ensemble des programmes sera ensuite affiché dans chaque école ou collège du collège électoral.

Tu pourras bien sûr en discuter avec tes camarades.

Dans chaque école, le candidat de CE2 totalisant le plus de voix sera élu. Cela permettra aux écoles élémentaires d'avoir au moins un élu pendant deux années scolaires. Les autres élus seront ceux qui obtiendront le plus de voix au niveau du collège électoral, qu'ils soient en CE2, CM1, CM2 ou 6^e et quel que soit leur établissement.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 1 :

Écoles Jean-Lurçat, Georges-Politzer, Jean-Christophe, Paul-Langevin et le collège Paul-Éluard.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 2 :

Écoles Francis-Poulenc, Robert-Desnos, Maximilien-Robespierre, Sonia-Delaunay et le collège Les Saules.

COLLÈGE ÉLECTORAL N° 3 :

Écoles Jean-Mermoz, Charlemagne, Malet/Isaac, Lise-et-Artur-London et le collège Ariane.



LA MISE EN PLACE DU CONSEIL

LE JEUDI 4 JUIN 2020

Le vote désignera les 35 membres du Conseil Municipal des Enfants.

LE MERCREDI 10 JUIN 2020

Les nouveaux élus se réuniront une première fois pour faire connaissance.

LE MERCREDI 17 JUIN 2020

Ce sera le grand jour. Ils désigneront celui ou celle d'entre eux qui sera le Maire du Conseil Municipal des Enfants.

DES RESPONSABILITÉS

À partir de mi-septembre 2020 et durant les périodes scolaires, le Conseil se réunira en ateliers - à l'Hôtel de Ville ou à l'extérieur - deux fois par mois le mercredi après-midi de 14 h à 16 h (environ 18 mercredis durant l'année scolaire). Ces réunions sont importantes car elles permettent de choisir et de mettre en place les projets issus des idées de campagnes.

De temps en temps, le week-end ou certains jours fériés, les conseillers seront amenés à se retrouver pour la réalisation de leurs projets (séminaire de rentrée, journée « Faites du DD », Fête de l'Enfance, Foire à la Brocante et les commémorations du 8 mai et du 11 novembre).

Les élus s'engagent donc pour deux ans puisque ce n'est qu'en juin 2022 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour en réaliser des projets !



Le jeudi 4 juin 2020,
tu participeras au vote qui sera
organisé dans ton école ou ton collège.
Et pour que l'ensemble des enfants
de Guyancourt soit parfaitement
représenté sur le plan géographique,
les 35 élus seront répartis dans
3 « collèges électoraux ».

LE TRAVAIL DES ÉLUS

À QUOI TU T'ENGAGES SI TU ES ÉLU(E)?

Être membre du Conseil Municipal des Enfants est un engagement fort qui nécessite **une implication importante des enfants élus et de leurs parents.**

Tu verras, avec l'aide des animateurs du CME, les différentes étapes d'élaboration d'un projet:

- > décrire les objectifs à atteindre
- > voir de quels moyens on dispose
- > voir si c'est faisable et dans quels délais

Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres et demande **un investissement régulier pendant 2 ans.**

Tu seras également amené à rencontrer des spécialistes qui peuvent apporter des réponses à tes questions (services de la Ville, élus adultes, associations...) et à consulter les enfants qui ne sont pas élus. Enfin, il faut tenir compte des finances: pour chaque projet, un budget doit être élaboré et respecté.



Pour les candidats aux élections et leurs parents, une réunion d'information est prévue en présence du Maire de Guyancourt, **jeudi 23 avril 2020 à 18 h** à l'Hôtel de Ville

RETIENS BIEN CES DATES !

DÉPÔT DES CANDIDATURES:

Dépôt à l'Hôtel de Ville, dans les maisons de quartier, au centre social, dans ton accueil de loisirs ou dans ton établissement scolaire jusqu'au **mardi 5 mai 2020**. N'oublie pas que l'Hôtel de Ville ferme à 17 h en semaine (nocturne le jeudi de 13 h à 20 h) et à 12 h le samedi, et que les maisons de quartier et le centre social sont ouverts en semaine, jusqu'à 18 h.

CAMPAGNE ÉLECTORALE:

du lundi 25 mai au mercredi 3 juin 2020.

ÉLECTIONS:

jeudi 4 juin 2020 dans les écoles et les collèges.

RENCONTRE DES ÉLUS:

mercredi 10 juin 2020 de 14 h à 16 h à l'Hôtel de Ville.

ÉLECTION DU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

mercredi 17 juin 2020 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville.



Les membres de chaque atelier se rencontrent régulièrement avec le Maire du Conseil Municipal des Enfants pour dresser le bilan de leurs actions et présenter leurs projets. Deux fois par an, les 35 élus rencontrent le Maire de Guyancourt pour lui présenter le bilan des différents projets.

CES DEUX PAGES SONT DESTINÉES À TES PARENTS

Vous venez de lire les pages précédentes destinées à votre enfant. La création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire.

ENCADREMENT ET ANIMATION

Au cours de cette expérience, les enfants vont avant tout découvrir le travail en groupe. Leurs réunions seront donc encadrées par des adultes de manière à les aider dans leur réflexion et dans leur organisation.

Les animateurs veilleront à faire respecter le temps de parole des enfants. Ils seront vigilants sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et les buts à atteindre.

Plus simplement encore, l'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Le Conseil fonctionnera sur le temps de loisirs. Cependant, il offrira un formidable outil pédagogique aux enseignants qui pourront travailler avec les enfants sur cette expérience dans le cadre des instructions officielles.

LE SOUTIEN DE L'ENGAGEMENT DE VOTRE ENFANT

Être élu au Conseil Municipal des enfants est aussi un engagement pour les parents qui doivent favoriser et encourager la participation de leur enfant durant tout le mandat : présence aux ateliers, aux commémorations, aux manifestations, etc.

1992/1994 - LE CME AMÉLIORE LA VIE DANS LES ÉCOLES, IL PROPOSE UN LIBRE-SERVICE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES.



2006/2008 - LE CME MET EN PLACE LES PILTOX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA COLLECTE DES PILES USAGÉES



2008/2010 - LE CME RÉALISE UNE FRESQUE, EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE DE PRÉADOS DES CENTRES DE LOISIRS.



2012/2014 - LE CME SENSIBILISE AU HANDICAP



2016/2018 - LE CME RÉALISE DES STICKERS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES.



2014/2016 - À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS, LE CME DISTRIBUE DES BRACELETS « GUYANCOURT = TOUS ÉGAUX ».



2016/2018 - LE CME RÉALISE UN CALENDRIER DES MÉTIERS. CE PROJET A REÇU LE TROPHÉE DES CONSEILS D'ENFANTS PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service CME au 01 30 48 33 80 ou par courriel : service.cme@ville-guyancourt.fr



HÔTEL DE VILLE

14, rue Ambroise Croizat - 78 280 Guyancourt
Adresse postale : BP 32 - 78 041 Guyancourt cedex
Tél. : 01 30 48 33 33

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le jeudi nocturne de 13 h à 20 h

Le samedi de 9 h à 12 h

(uniquement service État Civil et Régie)

L'Hôtel de Ville est fermé les 2^e et 3^e samedis des vacances scolaires